

AU NOM DU PÈRE...

Par nécessités de toutes sortes, les sociétés modernes ont besoin d'identifier et de distinguer, en réduisant au minimum le risque d'erreurs, tous les membres qui les composent, peu importe leur lieu de naissance, leur âge, leur état civil ou leur profession.

Ce monde dans lequel nous vivons continue de bénéficier d'un moyen utile et rapide de concrétiser cette distinction : l'usage d'un nom de famille héréditaire et d'un prénom, maintenant liés légalement aux personnes qui les portent dans ces sociétés.

Une réflexion toute simple amène à se demander à quel moment de l'histoire pareil usage est apparu, et comment la société a évolué en faveur de l'adoption d'un nom plutôt que d'un autre.

Ce premier entretien, qui trouvera sa suite dans les prochains numéros, a comme seul objectif de proposer des éléments de réponses valables à ces questions.

LE COURS DE L'HISTOIRE

Bien que le monde occidental ait conçu d'importantes innovations technologiques, il doit céder à un pays de l'Orient, la Chine, l'origine de l'usage des noms de famille. En effet, une coutume, vieille de plus de 5000 ans, voulait qu'un Chinois porte trois noms : un patronyme, un nom de génération et, en dernière place, un prénom¹.

En suivant ce même parcours chronologique oriental, on ne peut contourner ce relais à saveur généalogique que constituent les saintes Écritures, datant de quelques millénaires. En effet, le livre de la Genèse ne manque pas de surprendre par l'abondante liste d'entrées qui ont allure de prénoms. On y énumère de nombreuses descendance dont celles d'Adam, de Caïn, d'Abel, de Noé et du patriarche biblique Abraham qui, selon des exégètes réputés, aurait vécu aux environs de 1850 avant J.-C.² On y présente aussi sa femme Saraï (Sara); ses fils Ismaël, Isaac et leur descendance; son frère Nahor, les huit enfants que lui a donnés sa femme Milka, les quatre autres issus de sa concubine Réuma; etc.³ On rapporte même que son nom d'origine Abram (de noble lignée) a été changé pour Abraham (père de multitude)⁴.

Beaucoup plus tard, entre les années 40 et 50 - années estimées de la rédaction de l'évangile primitif⁵, on retrouve, chez les évangélistes Luc et

¹ <http://membres.lycos.fr/bmaury/originenom>

² *La Sainte Bible* (sous la direction de l'École biblique de Jérusalem), Paris, Éditions du Cerf, 1956, p. 6.

³ *Op.cit.*, p. 12 à 37.

⁴ *Op. cit.*, chapitre 17, verset 5, p. 23.

⁵ *Op.cit.*, p. 1285.

Matthieu, la généalogie de Jésus, l'une orientée vers sa succession légale, l'autre vers sa descendance naturelle. Bien plus, chez les quatre évangélistes, on constate que les Hébreux utilisaient déjà le nom du père, parfois le surnom ou d'autres caractéristiques pour désigner les personnes. Ainsi, on disait Joseph fils de David, Jacques fils de Zébédée (Matthieu); Anne fille de Phanouel, Jacques fils d'Alphée (Luc); Simon fils de Jean, Thomas appelé Didyme (Jean); Simon de Cyrène, le père d'Alexandre et Rufus; Marie de Magdala; Simon le lépreux (Marc).

Il est fort probable que cette coutume (qui aurait prévalu pendant des siècles) de se servir du nom du père pour identifier sa descendance explique l'origine linguistique de nombreux patronymes actuels. En réalité, on peut encore aujourd'hui constater cette manière de faire, apparue en Europe surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles et sous plusieurs formes : « dans les langues des Teutons (ancien peuple germanique qui envahit la Gaule au II^e siècle avant J.-C.), on joignit au nom du père le suffixe *son* (fils), d'où Alfredson, Johnson : fils d'Alfred, de John; ou *sohn* qui expliquerait certains noms allemands (Mendelssohn), ou *sen* (fils), d'où certains noms d'origine scandinave, tels Amundsen, Jorgensen : fils d'Amund, de Jorgen. En Angleterre, pour marquer l'origine paternelle, on greffa un *s* final à certains prénoms qui devinrent d'abord des surnoms, puis des noms de famille comme Andrews, Peters, Williams : fils d'Andrew, de Peter, de William. Les Anglo-Normands choisirent plutôt d'accoler au nom du père le préfixe *Fitz*, ce qui donna Fitzgerald, Fitzpatrick. Les Écossais optèrent pour le préfixe *Mac*, comme dans MacDonald, MacKay; les Irlandais s'arrêtèrent sur le préfixe *O'*, et obtinrent O'Brien, O'Connor. D'autres langues utilisent aussi un suffixe patronymique distinctif : *ez* chez les Espagnols (Martinez, Rodriguez); *es* chez les Portugais (Soares, Gutteres); *ski* chez les Polonais (Jaruzelski); *poulos* chez les Grecs (Theotokopoulos - El Greco); *ine*, *ov*, *ovitch* en Russie (Eltsine, Andropov, Rostropovitch); *ben*, *bin* chez les Juifs et dans les pays arabes (David Ben Gourion, Saeed Bin Nasser); *ian* chez les Arméniens (Aznavourian) »⁶.

UNE LONGUE ET LENTE ÉVOLUTION

Du côté de l'Occident, pour retrouver une coutume semblable à celle de la Chine, il faut remonter jusqu'à la Rome antique (753-509 avant J.-C.). En réalité, cette coutume perdura un bon moment, se prolongeant sous

la République (509-27 avant J.-C.), puis sous le Haut-Empire (I^{er} - II^e s.) et le Bas-Empire (III^e - V^e s.).

Il paraît logique d'admettre que les Romains sont à l'origine d'un système d'identification qui a étendu ses ramifications jusqu'à notre monde moderne. Cette thèse s'appuie sur le fait qu'ils utilisaient « un *nomen gentilicium*, terminé en *ius* (Tullius, Cornelius), ou nom de lignée, d'ancêtre commun, qui deviendra éventuellement le nom de famille; puis, placé en première position, un *praenomen*, ou prénom, déjà porté par un ancêtre (Marcus, Severus); et, pour distinguer les différentes branches d'une même famille, un *cognomen*, ou surnom caractéristique (Scaurus - pied-bot; Cicero - pois chiche; Strabo - louchon) »⁷.

Néanmoins, au temps des invasions des Barbares (Wisigoths dans le sud-ouest de la Gaule, Burgondes en Gaule et en Germanie, Huns en Italie du Nord, etc.), soit du III^e au VI^e siècle, alors que l'Empire romain s'effrite progressivement, le système à trois noms disparaît. Se conformant à la coutume des vainqueurs, on ne porte plus alors qu'un seul nom qui, de surcroît, n'est plus transmis de père en fils.

Il semble bien que, pour une bonne partie du Moyen Âge (476-1453), on se soit contenté d'un seul élément, le prénom, pour désigner les personnes. À cette époque, Jean et Marie sont les noms qui reviennent le plus souvent pour identifier les personnes.

Au X^e siècle, « près de 90 % des noms donnés aux nouveau-nés sont d'origine germanique »⁸ : est-ce une conséquence des invasions? Les Bernard(us), les Martin(us), les Raymond (Raimundus) - noms aujourd'hui perçus comme prénoms - se répandent alors comme une traînée de poudre. D'ailleurs, les études de Paul Aebischer sur le cartulaire de Sant Cugat confirment non seulement que l'usage d'un seul nom prévaut mais aussi que la population abandonne le nom impopulaire au profit d'un autre plus courant : « entre les années 970 et 979, sur 238 individus, on rencontre 172 noms différents; entre 1170 et 1175, sur 272 individus, il ne reste que 44 noms différents, soit en moyenne un nom pour six personnes! »⁸.

Puis, entre les X^e et XIII^e siècles, probablement à cause des problèmes de toutes sortes créés par un trop grand

⁶ D'après le *Larousse de la généalogie*, Paris, Larousse, 2002, p. 199.

⁷ Georges Hacquard, J. Dautry, O. Maisani. *Guide romain antique* (Ouvrage couronné par l'Académie Française), Paris, Classiques Hachette, 1952, p. 31.

⁸ <http://www.jtosti.com/noms/generalites.htm>

nombre d'homonymes, on prit l'habitude de rajouter spontanément un autre élément (le surnom), la plupart du temps un attribut physique ou moral, réel ou souhaité. Ou bien, on avait recours à une analogie (rapport de ressemblance, association) basée sur une caractéristique quelconque, sur les noms d'animaux ou de régions. Dans chaque cas, l'histoire en fournit de nombreux exemples : Pépin le Bref - petit - (715-768), Charles le Grand - Charlemagne (747-814), Judith de Bavière (800-843), Louis le Lion (1187-1226), Philippe IV le Bel (1285-1314).

À toutes fins pratiques, il faut retenir que le surnom ne fut jamais choisi par la personne qui l'a porté, mais plutôt par son entourage. Et que ce surnom devenu héréditaire représente probablement l'origine réelle d'un patronyme. Concrètement, avoir Néron comme nom de famille ne place personne dans la lignée directe du célèbre empereur romain; mais ça consolide les chances qu'un des tout premiers ancêtres avait comme attribut physique ce nez rond par lequel il fut identifié.

L'usage moderne des noms de famille héréditaires serait apparu en Italie vers le X^e ou XI^e siècle, d'abord chez les familles nobles, puis chez les paysans. Et, à travers les siècles suivants, se serait lentement répandu dans les royaumes avoisinants, correspondant à ces territoires : France, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Germanie, Portugal. Au XII^e siècle, l'ajout d'un second nom devient une pratique courante; on remarque aussi que « la présence de noms bibliques s'accroît progressivement⁹ ». On dira, comme c'était le cas dans la coutume orientale, Pierre fils de Martin, qui sera éventuellement raccourci en Pierre Martin. Selon toute vraisemblance, c'est ainsi que naquit l'usage des noms de famille, tel que nous le connaissons aujourd'hui. D'ailleurs, le terme « nom de famille » apparaît dans des documents remontant aussi loin qu'à l'année 1370.

Au XIII^e siècle, à la faveur d'un fort courant de stabilité sociale assurée principalement par la famille, l'Église des chrétiens paraît être le premier organisme à institutionnaliser un système d'identification sûre où le nom reçu au baptême se compose à la fois d'un prénom et d'un nom de famille. Afin de s'assurer de la protection du Ciel, l'Église recommande de donner des noms de saintes et de saints. En outre, pour éviter toute erreur, on ajoute parfois un surnom (un lieu, une particularité, ou un nom entièrement imaginaire). On croit qu'à partir de cette époque, les noms de famille

deviennent héréditaires en Gaule et que la coutume des noms et des prénoms s'impose.

Pourtant, il faut attendre au XV^e siècle avant que le pouvoir politique amorce un processus semblable et réglemente la fixation des noms de famille. En 1474, Louis XI (1423-1483) interdit le changement de nom sans autorisation royale. Le 15 août 1539, François 1^{er} (1494-1547), fils de Charles d'Orléans, signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui, selon l'article 51, « prévoit la tenue de registres, où seront notés (les sépultures) et les nouveau-nés baptisés, déclarés sous le nom de leur père, ce qui institue la pérennité des noms patronymiques¹⁰ ». Peu de temps après, lors du concile de Trente (1545-1563) qui promulgua sa Réforme, « l'Église catholique impose l'inscription, d'une part, des noms du baptisé, de son parrain et de sa marraine dans l'acte de baptême, et, d'autre part, des noms des époux et des témoins dans l'acte de mariage¹¹ ».

La tâche de tenir ces registres est alors confiée à l'Église, la seule organisation administrative, solidement implantée dans le royaume, qui avait quelque expérience dans le domaine puisque, conformément « aux prescriptions canoniques relatives aux unions illégitimes ou entre affins, les curés avaient commencé à inscrire ces actes dans des cahiers¹² ».

Quelques décennies plus tard, l'ordonnance de Villers-Cotterêts sera enrichie par « l'ordonnance de Blois qui, en mai 1579, sous le règne d'Henri III (1551-1589), renouvelle (celle de tenir) des registres de baptême et de sépulture, et instaure les registres de mariages, (selon) les modèles d'actes proposés¹³ ». Cette ordonnance « exigeait par ailleurs le dépôt annuel du registre au greffe de la juridiction royale (article 181)¹⁴ ».

Puis l'ordonnance de Blois est suivie, en 1667, par « celle de Saint-Germain-en-Laye qui obligeait à remplir les registres en double exemplaire, la minute et la grosse (article 8), le second devant être déposé au greffe du baillage ou de la sénéchaussée, ... qui feront foi et preuve de justice (article 7)¹⁵ ». Enfin, cette dernière ordonnance sera entérinée par la « Déclaration royale de Versailles,

¹⁰ Emmanuel De Boos. *La généalogie, Familles je vous aime*, Évreux, Découvertes Gallimard, 1998, p. 60.

¹¹ René Jetté. *Traité de généalogie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 429.

¹² Emmanuel De Boos. *Op. cit.*, p. 60.

¹³ *Op. cit.*, p. 61.

¹⁴ René Jetté. *Traité de généalogie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 431.

¹⁵ René Jetté. *Ibid.* et Emmanuel De Boos. *Op. cit.*, p. 61-62.

⁹ *Larousse de la généalogie*, Paris, Larousse, 2002, p. 219.

le 9 avril 1736, (qui) reprenait le libellé des ordonnances antérieures (en précisant) le contenu des actes¹⁶ ».

Après la Révolution française de 1789, la Convention (Assemblée qui gouverna la France du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795) confie par décret la tenue des registres de l'état civil à la mairie de chaque commune. Ce décret est complété par une loi de l'Assemblée législative, votée le 23 août 1794, qui interdit de porter d'autres noms et prénoms que ceux inscrits dans son acte de naissance. Seul le Conseil d'État pourra désormais permettre le changement de patronyme, ce qui sous-entend que des changements étaient possibles auparavant.

Le 24 mai 1871, l'Hôtel de Ville de Paris et le Palais de Justice sont détruits par un incendie qui réduit en fumée des millions d'actes, impossibles à reconstituer. Quelques années plus tard, soit en 1877, on instaure le livret de famille par lequel on cherche à standardiser la façon d'écrire les noms de famille. Mais le paysan, généralement illettré, qui va à la mairie déclarer une nouvelle naissance, oublie ce livret de telle sorte que son nom est enregistré sous des orthographes différentes. Voilà pourquoi « il ne faut pas croire que tous les noms de famille se sont formés et fixés définitivement à cette même époque¹⁷ ».

En d'autres mots, même après 1877, nonobstant édits, ordonnances, décrets et lois, l'orthographe des noms de famille a continué de varier au gré des déclarants, des curés puis des secrétaires de mairie.

Dans la France nouvelle, les missionnaires importèrent avec eux les pratiques déjà en vigueur dans la mère-patrie, quant aux registres. En outre, « le Conseil souverain intervint en 1679 pour obliger les curés à produire une double copie de ces registres¹⁸ ». À ce propos, « Monseigneur de Saint-Vallier, s'inspirant des formulaires du *Rituel romain* imposé par l'Église en 1614, publia en 1703 un *Rituel* où était indiquée la formulation à utiliser dans la rédaction des actes de baptême, mariage et sépulture¹⁹ ».

Au Québec, puisque « les registres paroissiaux furent ouverts dès 1616 - un an après l'arrivée des (premiers)

missionnaires²⁰ » -, l'Église catholique a ainsi servi l'État dès les débuts de la colonie jusqu'en 1993 pour ses adhérents, préservant, par le fait même, une abondante source de documentation. Quant aux non-catholiques, ils suivirent une coutume semblable à compter de 1765.

À côté de cette situation presque idéale, une réalité étonnante demeure : « selon les chiffres recueillis par l'Unicef pour l'année 2000, 50 millions d'enfants (70 % en Afrique, 63 % en Asie du Sud et 3 % en Europe) - soit 41 % des enfants nés dans le monde - n'ont pas été enregistrés. Sur 160 pays à travers le monde, seulement 82 présentent une couverture d'enregistrement dépassant les 90 %²¹ ».

Bref, si l'on essaie de retenir une ligne directrice englobant les propos précédents, on serait forcé d'admettre que l'origine et l'évolution des noms actuellement en usage commandent ces quelques conclusions :

- Le surnom, devenu nom de famille, fut rarement choisi par celui qui l'a porté, mais lui fut donné par des tiers. Toutefois, savoir pourquoi telle personne a reçu, à l'origine, tel surnom relève encore bien plus de l'hypothèse que de la certitude.
- Le nom de famille est né du langage parlé à l'époque où il a pris forme. En ce sens, il permet seulement de trouver à partir de quel mot il a été fait.
- Le nom de famille a subi l'influence des coutumes et patois locaux. Il permet tout au plus de savoir quel sens il avait à l'origine.
- Le nom de famille a peut-être été transformé (et même changé) selon diverses circonstances ou d'autres contingences. L'usage du temps, l'évolution de la langue, les erreurs des personnes préposées aux registres, la coupure avec le passé sont quelques-unes des raisons qui ont pu modifier son sens originel et même le lui faire perdre.

Autres sources :

CHALANSET, Alice et DANZIGER, Claudie. *Nom et prénom. La règle et le jeu*, Paris, Les Éditions Autrement, Série Mutations n° 147, 1994, 217 pages.

Claude Le May (1491)

¹⁶ René Jetté. *Ibid.* et Jean-Louis Beaucarnot. *Vous et votre nom*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1992, p. 51-52.

¹⁷ Jean-Louis Beaucarnot. *Vous et votre nom*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1992, p. 51-52.

¹⁸ Michel Langlois. *Cherchons nos ancêtres*, Sillery, Québec Science, 1980, p.120.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 121.

²⁰ Joseph Valynseele, (sous la direction de). *La généalogie, histoire et pratique*, Paris, Références Larousse, 1991, p. 230.

²¹ D'après un texte de Babacar Gueye, « 50 millions d'enfants sans identité », rapport de l'Unicef, paru dans *Le Nouvel Économiste* (Sénégal), lundi 8 septembre 2003.

(voir <http://www.afrik.com/article6545.html>)